

Emissions et cotations

Valeurs françaises

TECHNICOLOR

Société anonyme au capital de 414 461 178 €
Siège social : 8-10, rue du Renard, 75004 Paris
333 773 174 R.C.S. Paris

Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions Technicolor (avis de suspension)

Les titulaires d'options de souscription d'actions de la société Technicolor (la « **Société** ») sont informés que :

- L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 23 mars 2020 a décidé de réaliser une opération de regroupement des actions de la Société et une réduction du capital social non motivée par des pertes ainsi que de déléguer sa compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Conformément aux dispositions des articles L.225-149-1 et R.225-133 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a, au cours de sa réunion du 9 mars 2020, décidé, sous condition suspensive de l'approbation de la troisième résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte du 23 mars 2020 (relative au regroupement des actions de la Société), du principe de suspension de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions de la Société actuellement exerçables pour une durée maximum de trois mois.
- Le Directeur Général de la Société, en vertu d'une délégation du Conseil d'administration, a décidé, après avoir constaté que la condition suspensive susvisée a été approuvée, que cette suspension prendra effet à compter du 8 avril 2020 à 00 heure 01 minute et prendra fin au plus tard le 7 juillet 2020 inclus à 23 heures 59 minutes.
- Cette suspension s'applique à l'ensemble des options de souscription d'actions attribuées par la Société actuellement exerçables, c'est-à-dire les options attribuées par le Conseil d'administration de la Société au titre des plans d'options prévus par le « Management Incentive Plan 2015 » du 23 mai 2013, le « Management Incentive Plan 2016 » du 20 juin 2014, le « Management Incentive Plan Juin 2017 » du 26 juin 2015 et le « Management Incentive Plan Octobre 2017 » du 19 octobre 2015 (les « **Plans d'Options** »).
- La date de reprise de l'exercice des options de souscription d'actions sera fixée à l'intérieur de la période susvisée de trois mois en fonction du lancement et du calendrier de l'augmentation de capital susvisée, et sera précisée dans un autre avis publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires*.
- Les droits des bénéficiaires d'options n'ayant pas exercé leurs options avant le 8 avril 2020 inclus seront préservés conformément aux règlements des Plans d'Options et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Directeur Général,
Richard Moat